

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2008

Le dix juillet deux mille huit, à 20 heures 43, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Conseiller général des Yvelines (convocation distribuée le 4 juillet 2008, affichage effectué le 4 juillet 2008).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, MmeMontserrat LEBLANC, M. Thierry MICOR, Mmes Nicole ADATO-PEQUIGNOT, Ingrid CAVRET, MM. Christophe GOUT, Alain MOYON, Mme Monique DUFOURNY, MM. Grégory LECLERC, Jean-Pierre GARNIER, Mme Paule DANG, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, M. Patrick CADIOU, Melle Célia CHAUFFRAY (arrivée à 20h46), Mme Bertille HURARD, M. Jean-Pierre MOTTURA, Mme Corinne HAENER, MM. Florian BOHÈME, Bruno COMBY, Carlos LOPES

Etaient représentés par procuration :

M. Jean-Louis REVERT.....	par Mme Nicole ADATO
M. Michel MOSSANT.....	par M. Thierry MICOR
Mme Isabelle FLOUR.....	par Mme Sylvie AID-ANCELIN
M. Bernard DUCLOS.....	par M. Patrick CADIOU
Mme Régine BENKO.....	par Mme Paule DANG
Mme Marie-Michèle HAMON.....	par M. Jean-Patrick WUERTZ
M. François HEURTEL.....	par M. Alain MOYON
Mme Valérie DOUCE.....	par Mme Marie-France BREGUET
M. Gilles GRAPINET.....	par Mme Ingrid CAVRET
Mme Frédy BAILLY.....	par Mme Montserrat LEBLANC
M. Laurent CADIOT.....	par Mme Monique DUFOURNY
Mme Christelle DO THANH.....	par M. Bruno COMBY

Etait absent excusé:

M. Claude BOIVIN

Secrétaire de séance :

M. Grégory LECLERC

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2008

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2008 est adopté à **l'unanimité**.

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après interventions de Messieurs Lopes, Comby, Bohême, Gout et de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fourniture de papeterie 2008 – Lot n°1 – papeterie scolaire et périscolaire - Avenant de transfert (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Lopes et Comby, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de transfert à la société CIPA (Centrale Inter Professionnelle d'Achat) – 6 avenue de l'Europe – 78117 Toussus le Noble du marché de fourniture de papeterie 2008 concernant le lot n°1- papeterie scolaire et périscolaire.

III.2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avis du Conseil Municipal en vue de l'aménagement d'une voie départementale nouvelle à Sartrouville et Montesson, au titre de la loi sur l'eau (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Comby, Lopes, Mottura et de Monsieur Bohême, le Conseil Municipal **émet un avis favorable**, par **30 voix pour** (ID C [28] et PAO [2]), **4 voix contre** (HVRE [3] et M. Lopes [1]), sur le projet d'aménagement de la nouvelle voie départementale qui desservira Sartrouville et Montesson sur une longueur de 5,98 Kms.

III.3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Remboursement des frais des élus – Cérémonie d'hommage à Aimé CÉSAIRE et 10^{ème} anniversaire du jumelage avec Schoelcher (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Mottura, le Conseil municipal décide, par **33 voix pour** (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le remboursement des frais de transport, frais d'hébergement et frais divers d'une part à Monsieur le Maire qui s'est rendu à l'hommage rendu à Amé Césaire et d'autre part à Monsieur le Maire et à Monsieur Duclos qui représenteront la Ville à la cérémonie du 10^{ème} anniversaire du jumelage avec Schoelcher du 20 au 25 juillet 2008.

III.4 – RESSOURCES HUMAINES – Formation des membres du Conseil municipal (Rapporteur Madame Sylvie Aid-Ancelin)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Lopes et Comby, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter le dispositif selon lequel le Maire, les Adjointes et les Conseillers municipaux, délégués ou non, qui le désirent pourront suivre une formation en lien avec leurs fonction ou mandat, prise en charge par le budget communal sous réserve d'une dépense non excessive.

III.5 – FINANCES – Fonds de solidarité pour la région Ile de France (FSRIF) et dotation de solidarité urbaine (DSU) - Rapport d'utilisation 2007 (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil Municipal **prend acte** du rapport portant sur l'utilisation des attributions du fonds de solidarité pour la région Ile-de-France (FSRIF) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) perçues par la commune au titre de l'exercice 2007.

III.6 – FINANCES – Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux des communes membres de la CCBS, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission. Elle a pour mission d'établir un rapport déterminant l'évaluation des charges transférées qui doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes et du conseil communautaire. Le Conseil municipal doit désigner ses représentants pour y siéger.

Sont candidats **ID Commune**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. MOSSANT	- M. le MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Il sollicite l'avis du Conseil municipal et aucune opposition ne se manifestant pour une désignation à main levée, il est procédé au vote à main levée.

Monsieur le Maire étant impliqué par le vote, décide de ne pas prendre part à ce vote.

Le groupe HVRE précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Après recueil des candidatures, sont élus par **27 voix pour** (ID C [27]) et **3 abstentions** (PAO [2] et M. Lopes [1]) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. MOSSANT	- M. le MAIRE

III.7 – INFORMATIQUE – Adhésion à un groupement de commandes pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes qui a été mis en place par le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne (CIGGC) pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

III.8 – BATIMENT – Réaménagement et extension des écoles Toussaint et Guesde – Signature de protocoles transactionnels pour les lots n°7, 8 et 9 (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Mottura et Comby, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels avec les sociétés suivantes :

- SEEM, titulaire du lot n° 7 - plomberie, sanitaire et chauffage pour un montant de 54 619,62 € TTC ;
- EFI, titulaire du lot n° 8 - revêtements de sols pour un montant de 2 764,13 € TTC ;
- JARDIN, titulaire du lot n° 9 - peinture pour un montant de 7 171,84 € TTC.

III.9 –BATIMENT – Réhabilitation de la Graineterie en locaux culturels – lot n°1 installation de chantier, démolition, maçonnerie, ravalement, VRD, espaces verts, carrelages faïence – Avenant n°3 au marché avec la société BUHR FERRIER GOSSE (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 au lot n° 1 – Installation de chantier, démolition, maçonnerie, ravalement, VRD, espaces verts, carrelages faïence du marché de réhabilitation de la Graineterie en locaux culturels avec la société BUHR FERRIER GOSSE pour un montant de 14 835 € H.T, afin de réaliser un système d'harpage, palliant l'absence de liaison des murs entre eux, qui assurera la stabilité du bâtiment existant.

III.10 –BATIMENT – Aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif – Lot n°1 – Terrassement, maçonnerie, carrelage, cloison – Procédure adaptée – Signature des marchés (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Mottura, Lopes, Cadiou et Comby, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre de l'aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif, à retenir pour le lot n°1 - Terrassement, maçonnerie, carrelage, cloison, la Société RC LACO - 115 rue Alfred de Musset – 94120 Fontenay sous bois pour un montant de :

- Tranche ferme avec option rampe handicapés pour accès au rez-de-chaussée haut côté rue : 46 334,23 € H.T.
- Tranche conditionnelle avec option rampe handicapés pour accès au rez-de-chaussée haut côté jardin : 23 878.33 € H.T.

III.11 – SPORT-JEUNESSE-ENFANCE –Service Jeunesse : Attribution des bourses Initiatives Jeunes 2008 (Rapporteur Madame Ingrid Cavret)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Lopes et Comby, de Madame Haener et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes aux 4 projets retenus pour le versement des aides demandées :

1. « Pologne » représenté par M. Bertrand MORLE ayant comme objectif un voyage en Pologne, du 8 au 30 juillet 2008, pour créer des animations, en direction d'enfants défavorisés, en soutien à une action pérenne menée par un prêtre. Pour un montant de 115 €,
2. « Burkina » représenté par M. Mickaël AUCAGNE ayant pour but d'aider sur place, du 10 au 30 juillet 2008, de jeunes étudiantes à construire un poulailler pour favoriser le développement économique local. Pour un coût de 1 300 €,
3. « Projet artistique Afrique » représenté par M. Mathieu BERNARD afin de faire créer un spectacle aux enfants burkinabés du village de Kokologho dans le but de tisser de liens par les échanges culturels. Aide financière demandée : 600 €,
4. « Inde : une santé pour tous » représenté par M. Clément DUMONT pour que quatre jeunes étudiants en médecine apportent leur aide médicale, matérielle et financière pour contribuer au développement d'une structure de soins (séjour de 5 semaines de fin juillet à fin août 2008). Aide financière nécessaire : 1 800 €.

III.12 – URBANISME – PLH - Bilan triennal 2005 - 2007 (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Mottura, Lopes, Comby, Bohême et Micor, le Conseil municipal décide par **30 voix pour** (ID C [28] et PAO [2]), **1 abstention** (M. Lopes [1]) et **3 voix contre** (HVRE [3]) d'approuver le bilan triennal 2005/2007.

III.13 – URBANISME – PLH - Engagement triennal 2008 - 2010 (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Mottura, Lopes, Comby, Bohême et Micor, le Conseil municipal décide par **30 voix pour** (ID C [28] et PAO [2]), **1 abstention** (M. Lopes [1]) et **3 voix contre** (HVRE [3]) d'approuver le programme triennal 2008 – 2010, période durant laquelle la commune envisage la réalisation de 153 logements selon les programmes déjà engagés :

Opération : 120/122 boulevard H BARBUSSE

Bailleur social : OPIEVOY – Construction neuve – 25 logements. (Maitre d'œuvre désigné)

Opération : rue DAUMESNIL

Bailleur social : OPIEVOY – Construction neuve – 12 logements (Maitre d'œuvre désigné)

Opération : 40/44 rue VAUQUELIN

Bailleur social : OPIEVOY – Construction neuve – 25 logements.

Opération : ZAC EGLISE

- Rue Blaise Pascal, Bailleur social : LA FONCIERE – Construction neuve – 38 logements (Permis en cours d'instruction).
- Rue Gabriel Péri : 53 logements prévus conventionnellement.

III.14 – URBANISME – Avis sur le projet de PLU de Bezons arrêté le 16 janvier 2008 - article L. 123-9 du Code de l'urbanisme (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Micor et Mottura, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par le Conseil municipal de Bezons le 16 janvier 2008 en tenant compte de ses impacts sur le territoire communal oivillois :

- maintien du tissu pavillonnaire bezonnais,

- requalification des entrées de Ville Est avec Houilles de la RD 308, de la RD 311 et de la rue Karl Marx avec traitement paysager, traversées piétonnes, signalétiques,
- requalification des grands axes que sont les RD 308 et 311 en boulevards urbains avec traitement paysager, traversées piétonnes et vélos,
- amélioration des liaisons transversales vers Houilles depuis la RD 392 et le futur tramway,
- réorganisation des liaisons bus avec rabattement sur le tramway et le développement des liaisons vers les gares de Houilles et Argenteuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h31

Le Maire,
Conseiller général des Yvelines

Alexandre JOLY